

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

personnes sans domicile fixe Question écrite n° 7201

#### Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des sansdomicile-fixe dans notre pays. Chaque hiver, des femmes et des hommes meurent de faim ou de froid. Cette situation qui intervient dans la quatrième puissance mondiale est intolérable et est une atteinte à la dignité de l'homme. Il lui demande quelles mesures concrètes elle compte prendre pour empêcher que de tels drames n'interviennent à nouveau dans les semaines qui viennent.

### Texte de la réponse

Quelque 15 000 places d'accueil et d'hébergement d'urgence dont 5 500 en Ile-de-France sont désormais mises à la disposition des personnes sans domicile chaque hiver. Cette capacité d'accueil est jugée suffisante. Naturellement, en cas de froid exceptionnel, des capacités supplémentaires seraient dégagées. Par ailleurs, la période hivernale nécessite toujours une vigilance particulière. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé, le 30 octobre, aux préfets de réunir personnellement l'ensemble des partenaires concernés pour faire le point avec eux des capacités d'accueil dans chaque département. Dans ce courrier, la ministre de l'emploi et de la solidarité a rappelé les orientations gouvernementales en matière de création d'équipes mobiles pour aller au-devant des personnes isolées qui mettraient leur vie en péril en ne rejoignant pas d'elles-mêmes un abri. Elle a rappelé également la nécessité de créer des lieux d'accueil de jour qui sont des lieux offrant des prestations de base mais aussi des lieux d'orientation sociale favorisant la réinsertion, ainsi que l'ouverture de lits-infirmiers permettant l'accueil de personnes malades mais dont l'état ne nécessite pas pour autant une hospitalisation. Parallèlement, à l'automne 1997, le numéro vert « accueil sans abri » a été transformé en un numéro d'urgence à trois chiffres, le 115, facilement mémorisable et accessible 24 heures sur 24 dans chaque département. Enfin, il convient de souligner que pour la deuxième année consécutive, la loi de finances a prévu la transformation de 500 places d'urgence en places de centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS). Pour les structures concernées, cette transformation apporte la pérennité du financement et la possibilité de recourir à un personnel plus qualifié permettant d'améliorer l'accompagnement social des personnes en vue de leur réinsertion.

#### Données clés

Auteur: M. Yann Galut

Circonscription : Cher (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7201 Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE7201

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4311 **Réponse publiée le :** 23 mars 1998, page 1662